

Guide de modification des conditions d'admission

Applicable à tous les programmes

- **Admissions conditionnelles / exceptionnelles** : Définir et déterminer le processus d'examen des dossiers dont la cote R est inférieure au minimum requis, la propédeutique ou les cours d'appoint à compléter et le temps alloué à leur réussite.
- **Connaissances appropriées / Expérience pertinente** : À préciser et à déplacer sous la base appropriée. S'applique aussi aux formulations équivalentes telles « connaissances requises », « connaissances suffisantes », etc.
 - Déterminer par exemple le nombre d'années d'expérience requis, si une attestation de l'employeur est requise, si l'expérience doit dater d'au plus X ans, si l'expérience demandée est dans un domaine X, les cours de niveaux inférieurs qu'il est nécessaire d'avoir réussis, etc.
- **Connaissances langagières** : À préciser. Ces connaissances sont-elles évaluées ou seulement suggérées? Demande d'une preuve? Niveau? Créer une catégorie « Exigences en langues » si cela ajoute de la clarté.
- **Diplôme spécialisé** : À définir.
- **Directeur de recherche** : Déterminer si l'entente avec un directeur de recherche est préalable à la demande d'admission, la démarche pour se la procurer ou le type de document requis.
- **Domaine connexe** : Préciser dans quel champ d'expertise ou dans quel domaine d'étude en général ou en particulier Par exemple, « dans un domaine lié à l'ingénierie ou à l'informatique ».
- **Dossier de candidature** : Déterminer, sous forme de points, ce qui doit être inclus dans le dossier de candidature s'il y a lieu et la pondération de chaque élément lors de l'évaluation du dossier.
- **Entrevue** : Déterminer si oui ou non, devant qui et ce qui sera évalué, éliminer les « lorsque requis » ou formulations équivalentes.
- **Lettre de motivation** : Remplacer « lettre d'intention concernant les motivations qu'il a à entreprendre des études dans ce domaine » par « lettre de motivation ».
- **« ou »** : Éliminer les « ou » entre les différentes bases (études collégiales/préparation suffisante/études universitaires). Seulement utiliser la conjonction pour distinguer les conditions d'admission à l'intérieur d'une base.
- **« ou l'équivalent »** : Incrire cette précision à la suite des diplômes requis.

- **Rapports confidentiels / Lettres de recommandation** : Déterminer si nécessaire ou non et combien. Distinguer les termes « rapports confidentiels » et « lettres de recommandation » pour éviter la confusion. Indiquer les deux si requis.

- Éliminer les formulations équivalentes à : « trois rapports confidentiels, dont au moins un d'une personne provenant du milieu universitaire et un d'un représentant d'un milieu professionnel relié au domaine d'études, ceux-ci étant aptes à bien apprécier les qualités professionnelles et les aptitudes à mener avec succès une formation doctorale ». Remplacer par « un représentant du milieu universitaire et un représentant d'un milieu professionnel relié au domaine d'études ».

- **Recherche** : Déterminer une « formation adéquate à la recherche ». Par exemple, cela pourrait correspondre à la réussite du cours Devis de recherche.

- **Reconnaissance** : Éliminer les formulations « université reconnue » ou « expérience de recherche reconnue » et équivalentes.

- **Répétitions** : Éviter le plus possible de dédoubler les informations, ce qui alourdit le texte. Par exemple, ne créer qu'une section « dossier de candidature » et qu'une section « structure d'accueil » en précisant les documents ou cours communs requis et ceux supplémentaires pour chaque base. Agir de même pour un dossier visuel, soit regrouper son contenu de base et ne spécifier que les exceptions pour chaque concentration.

- **Ressources financières/ moyens de subsistance** : Déterminer la preuve demandée s'il y a lieu et si une entente de soutien financier est nécessaire ou non, éliminer les « en cas de besoin » ou formulations équivalentes.

- **Section Méthodes et critères de sélection** : Vérifier la possibilité d'inclure ces informations dans le dossier de candidature et d'indiquer la pondération de chaque critère. Appliquer à tous les programmes de cycles supérieurs dans la mesure du possible.

- **Section Exigences en sciences** : Simplifier au titre du cours de niveau collégial ou l'équivalent (éliminer les suites de sigles).

- **Test diagnostique/d'admission ou évaluations**: Indiquer si oui ou non, le type d'évaluation et le seuil de réussite. Préciser les conséquences de l'échec. Par exemple, les cours d'appoint.

Note : Pour obtenir à la fois plus de flexibilité et de précision dans les conditions d'admission, se contenter de donner des exemples des exigences et/ou documents requis. Éliminer le plus possible les verbes au conditionnel.

Johannie Lapierre
Septembre 2017